



Les Martres-de-Veyre  
naturellement vôtre

Mairie des Martres de Veyre  
place Alphonse Quinsat  
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 063-216302141-20230426-DB\_2023\_04\_01-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07/04/2023

**PRESENTS :** Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT – Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - Frédéric MASSON - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE – David PERREIRA – Sébastien BERNARD - Damien COULON - Lucie DEQUESNES

**ONT DONNE POUVOIR :** - Éric CANDIOLO (Procuration à Martine BOUCHUT) - Catherine LOPEZ (Procuration à Laurence DELAVET).

**ABSENTS :** - Stéphanie DUBIEN- Jocelyne MOGENROS- Evelyne KERJOLIS-CAUVIN- Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET- Kévin TREMOUILLE.

Grégory DESTOMBES a été élu secrétaire.

n° 2023-04-01

CM du 26.04.2023

**Objet : renouvellement ligne de trésorerie**

La ligne de trésorerie n'a pas pour objectif de financement budgétaire de l'investissement mais constitue seulement un outil de gestion de la trésorerie qui permet de supporter les dépenses de la commune ... Le Crédit Agricole et la caisse d'épargne ont été consultés dans le cadre de l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 600.000,00€.

Les taux étant plus intéressants, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole :

**Montant : 600 000.00€**

**Durée : 12 mois**

**Taux d'intérêts : €STR \* + 0.38%**

**Périodicité de paiement des intérêts : Trimestriel à terme échu**

**Base de calcul : Exact/365**

**Commission d'engagement : 0.05% du montant du prêt**

**Commission de non-utilisation : Néant**

Pascal PIGOT ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **RETIENT** la proposition du Crédit Agricole
- **AUTORISE** Martine BOUCHUT, 1ère adjointe à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et tout acte nécessaire à cet effet

Pour :	20
Contre :	
Abstention :	1 (Pascal PIGOT)

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 27 avril 2023



Le maire,  
Pascal PIGOT

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le



ID : 063-216302141-20230426-DB\_2023\_04\_01-DE